



## Help saisie jaf ?

-----  
Par gigi71

Bonjour, j'ai divorcée par consentement mutuelle en janvier 2020. nous étions d'accord pour une garde alternée sans PA. Or mon fils ( 16 ans ) refuse depuis août de venir chez moi, il a coupé tous liens avec moi sans réels motifs . Son père l'a pris à son domicile à temps plein prétextant qu'il n'avait pas le choix car il a suivi le choix de son fils. Mon ex mari n'a donc pas respecté la convention. Il me demande de participer aux frais . je suis complètement perdue sur mes droits . faut il que je lui verse une PA ? comment me défendre devant le jaf pour garder le lien avec mon fils , je souhaite poursuivre la garde alternée . ?merci de vos précieux conseils . que faut il que je fasse ? j'ai l'impression que je me fais avoir par mon ex mari sans scrupule pour me couper de mes enfants et me soutirer un maximum de pension.